

bulletin municipal

Voici votre nouveau bulletin municipal, vous y trouverez la présentation du budget primitif 2021, les événements qui se sont déroulés depuis la parution de notre dernier numéro, le palmarès de deux grands sportifs Saint-Jeantais, le calendrier des animations de l'été et bien sûr le billet de notre maire. Bonne lecture !

SOMMAIRE



Page 2 - Le mot du maire



Page 3 - Cérémonie du 19 mars



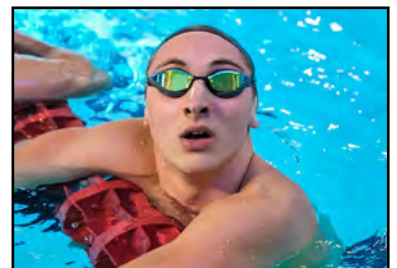
Page 3 - Cérémonie du 8 mai



Page 3 - Boîte à livres



Page 4 - Lydia Gil



Pages 4 - Étienne Vidal



Page 5 - Carnaval de l'école



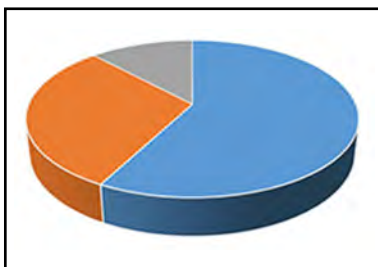
Page 5 - Animation jeunesse



Page 6 - Vivre ensemble



Page 7 - Admr



Pages 8 à 19 - Budget prévisionnel



Page 20 - Informations Pratiques

Commune de Saint-Jean du Bruel
Bulletin municipal n° 27 - juin 2021
Directrice de la publication
Lysiane Tendil, maire
Comité de rédaction
Conseil municipal
Rédaction, maquette et infographie
Jean-Luc Drigout

Retrouvez la commune de St-Jean du Bruel
sur Internet

Site mairie : <http://www.saintjeandubruel.fr>

Blog : <https://loupaisaintjeantais.blogspot.com>

Facebook : <https://www.facebook.com/mairiestjeandubruel>

LE MOT DU MAIRE



Chères Saint-Jeantaises, chers Saint-Jeantais,

Déjà plus d'un an de mandat écoulé, un an de gestion de la crise sanitaire, mais aussi de travail avec une équipe motivée d'élu(e)s et d'agents au service de la commune. Merci à tous et toutes pour cette année enrichissante et passionnante passée ensemble !

Notre municipalité a bien avancé sur l'ensemble des projets de notre programme et la réalité du quotidien. Finalement, l'ambition de départ a été peu modifiée, malgré un temps administratif toujours un peu long et incompressible pour mettre en œuvre les actions.

Les grandes lignes sont restées les mêmes :

Proposer des services dans notre village :

- Auprès des seniors

Le secrétariat de l'ADMR est maintenant présent sur le village, avec un local au sein de la mairie et une permanence les mardis et jeudis matin.

L'aide à l'informatique va ouvrir en septembre à la mairie avant d'être transférée dès que possible à la Maison du Parc avec l'ouverture de la bibliothèque municipale (prévue sur 2022).

- Auprès des enfants

De nombreux cours à récurrence hebdomadaire ont été dispensés par des intervenants extérieurs à l'école (anglais, allemand, espagnol, éveil musical, aide aux devoirs).

Des activités périscolaires ont eu lieu toute l'année le mercredi, avec le sport, l'éveil musical et les cours individuels de piano. Le cours d'éveil musical a été intégré sur le temps scolaire à partir de janvier 2021 pour permettre à tous les enfants de l'école d'en bénéficier.

Cet été des « journées animation jeunesse » vont avoir lieu les mardis et jeudis à la Prade (ex-colonie) avec un programme riche en découvertes, incluant de nombreux intervenants extérieurs. Vous trouverez le planning en fin de bulletin.

Entretien et créer de l'activité dans nos bâtiments publics :

Nos nombreux bâtiments publics présentent tous des problèmes énergétiques et nécessitent une rénovation (excepté l'école, rénovée récemment).

La Résidence le Périgoul et la gendarmerie va bénéficier d'une modernisation énergétique (chaudière à granulés) avec l'aide de l'Etat dans le cadre du plan de relance DSIL à hauteur de 50% de l'investissement total. Le Département et la Région devraient également participer.

Le même problème concerne le bâtiment immense et mal isolé de Noria ; des dossiers de financement plus complexes vont être déposés prochainement, avec une réflexion sur son devenir et une transformation au service des habitants du village.

Les locaux de la Prade et le village vacances des Fadarelles vont également profiter d'un coup de jeune, grâce aux subventions octroyées par la Préfecture et le Conseil départemental.

Aussi à la Prade, les travaux pour le complexe sportif extérieur vont incessamment sous peu débutés (piste bi-cross, parcours de santé, parking).

Le Saint-Jeantais est en voie d'être acheté avec pour objectif de le déconstruire et de le remplacer par une belle place ouverte et agréable donnant sur le cœur du village. A ce jour, les financements publics, indispensables au vu du montant des travaux et de nos finances, ne sont pas encore arrivés, ce qui concourt à ralentir quelque peu l'avancée de ce projet, sans bien entendu le remettre en cause.

Bientôt, vous pourrez apprécier les nouveaux cadrans de l'église et un panneau d'affichage électronique en cœur de village, accessible aux associations, afin de garder un lien et d'améliorer l'information et la communication entre tous.

Comme vous avez pu le remarquer, le village est bien entretenu et fleuri grâce au travail acharné de nos agents. Ce travail est le plus visible, mais tous nos agents (service technique, scolaire et administratif) fournissent un travail remarquable et complexe, souvent ingrat, mais indispensable à l'amélioration de notre qualité de vie et notre quotidien de citoyens.

Dans le prochain bulletin municipal, je développerai plus avant l'ensemble des projets en cours et leur état d'avancement. Mais pour l'heure, je vous laisse apprécier la présente édition avec une large part très sérieuse consacrée aux finances locales et une autre plus festive, avec l'ensemble des animations de cet été. La frustration de l'année dernière face à une « année blanche » a laissé la place à une programmation estivale innovante et variée, avec une nouveauté, une soirée feu d'artifice en musique pour le 14 juillet, fête nationale célébrant "l'éveil de la liberté" et "la chute de la Bastille ... chute de toutes les Bastilles" (Victor Hugo) commémorée depuis 1880.

Je vous souhaite à tous et à toutes un très bel été, en famille et entre amis, empli de rires et de convivialité dans notre beau village, sans oublier de rester prudent !

Avec tout mon dévouement,
Lysiane TENDIL
Maire de Saint-Jean-du-Bruel

COMMÉMORATION DU 19 MARS 1962

Madame la ministre, Geneviève Darrieussecq, nous engage à continuer, inlassablement, à transmettre, à écouter et à valoriser les témoignages, à enseigner l'histoire de la guerre d'Algérie et en expliquer les faits et les événements. Nos villages ont été endeuillés il y a 60 ans par les décès d'Aimé Couni, le 13 février 1952, du sous-lieutenant Pierre Jacquet, le 12 juillet 1959, qui reposent tous les deux à St-Jean du Bruel et le 1er janvier 1959 de Marcel Brajon de Nant où il est inhumé. Leurs camarades, anciens combattant de la FNACA de Nant St-Jean du Bruel et Sauclières, conduit par Pierre Molinier, leur rendent hommage tous les ans avec les élus des trois villages, au nom des 25 000 de leurs camarades tombés dans une guerre sans nom et qui laissa autant de familles, de mères de frères et de sœurs dans une douleur que rien n'effacera. Ces ascendants aujourd'hui tous disparus, qui au sein de l'association des «parents des tués» ont entretenus la mémoire de leurs fils, morts pour la France. Ce vendredi froid a rassemblé ces fidèles du comité FNACA, Lysiane Tendil, Maire de St-Jean du Bruel, son 1er adjoint Claude Vidal et plusieurs conseillers municipaux, pour les honorer.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2021



Samedi 8 mai à 10h30, le soleil était au rendez-vous pour commémorer le 76ème anniversaire de la fin de la 2ème guerre mondiale. En raison de la situation sanitaire, la cérémonie s'est tenue en effectif réduit. Étaient présents les représentants des anciens combattants menés par leur président, Pierre Molinier, Madame le maire de St-Jean, Lysiane Tendil, entourée du premier adjoint et de 5 conseillers municipaux. Quelques St-Jeantais étaient également sur place au monument aux morts. Après avoir remercié les participants Lysiane Tendil prononça son allocution : *"Il y a 76 ans, l'Allemagne nazie capitulait sans conditions, marquant la victoire des forces alliées et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, le conflit le plus meurtrier de l'Histoire. Près de 60-70 millions de personnes y ont perdu la vie, et environ 10 millions ont été victimes de génocide, dont 6 millions de Juifs."*

Aujourd'hui, devant ce monument aux morts, nous commémorons avec émotion la mémoire de nos combattants héroïques et des victimes de ces six terribles années de guerre, chargées de terreur, de souffrance, et de privations.

Nous rendons aussi hommage à ceux et celles qui ont risqué ou sacrifié leur vie, à la Résistance, ces hommes et femmes ordinaires qui se sont révélés extraordinaires, et parmi eux les « Justes », qui ont sauvé des vies humaines et qui ont tous sauvé Notre Liberté !

Ce 8 mai de victoire nous rappelle aussi que la Paix, la Démocratie, les Valeurs républicaines sont fragiles, et il impose de ne rien relâcher, de ne pas baisser la garde, et de toujours conserver une part de résistance en nous, héritée de nos ancêtres patriotes.

Cette résistance face à l'ennemi avait été encouragée dès le 18 juin 1940, depuis les studios de la BBC à Londres, par le général de Gaulle lors de son appel aux Français à continuer le combat en ces termes, alors que le maréchal Pétain avait annoncé l'Armistice avec l'Allemagne la veille : « Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas ». Vive la République, Vive la France ! "

Mme le maire lut ensuite le discours de Mme Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants. S'ensuivit l'appel aux morts, moment toujours très émouvant, par Bruno Pidoux, conseiller délégué aux cérémonies,. La Marseillaise clôtura cette cérémonie.



BOÎTE À LIVRES

Une boîte à livres a été installée sous les Halles de Saint-Jean (pilier côté Grand' rue). Elle est à la disposition de tous pour déposer et emprunter gratuitement des ouvrages 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Elle repose sur l'échange et le partage et permet de compléter l'offre de lecture sur notre territoire.

Merci à Jérôme et Michaël qui se sont chargés de la fabrication et de l'installation de la boîte, beau travail !

NOS SPORTIFS ONT DU TALENT !

LYDIA GIL TRIPLE CHAMPIONNE DU MONDE DE BOXE



Lydia Gil, 18 ans cette année, est certainement la St-Jeantaise la plus titrée du village. Jugez-en plutôt :

2017

- Vice-championne du monde K-1 en Italie
- Championne d'Occitanie et championne de France en Full contact

2018

- Championne de France en Kick boxing
- Double Championne du monde Full contact des moins de 50 kg et moins de 60 kg, en Italie
- Championne du monde en Kick boxing
- Vice-championne du monde en K-1 des moins de 50 kg

2019

- Championne de ligue Occitanie
- Sélection en équipe de France

Hiver 2019/2020, les compétitions sont compromises suite à la pandémie de Covid-19. Depuis, elle s'entraîne en attendant des compétitions à venir. "Ces titres, ça ne change rien à ma vie, assure Lydia, c'est juste le début d'une longue histoire. Et je vais montrer que même en ayant gagné le championnat du monde, je suis aussi capable de mettre toute ma volonté pour gagner un championnat de France". Exercice qu'elle connaît bien, puisqu'elle a déjà remporté six ceintures de championne de France.

Lydia a débuté très tôt au club de Montpellier. "Je fais du full-contact depuis que j'ai 3 ans, confie-t-elle. Quand j'étais petite, j'allais au club de mon père, et j'ai appris avec les yeux". Elle participe aux championnats régionaux dès l'âge de 7 ans. A 11 ans, changement de club, elle part à St-George d'Orques (full contact et Kick boxing). En 2016, nouveau club à Millau (K-1 kick boxing japonais).

Une affaire de famille : "C'est ma fierté et aussi celle de sa maman, avoue avec émotion son beau-père, Jean-Jacques Martin. Elle a suivi son frère, qui faisait de la boxe, mais qui a arrêté. C'est d'ailleurs lui qui lui a donné son surnom, La Niña. Et on n'arrive pas à réaliser ce qui lui arrive. Mais elle le voulait si fort ! Quand elle a eu sa première ceinture, elle a été tellement émue, tous les acquis de la boxe, elle les a ressortis. Elle a eu confiance en elle et confiance en son coach". Ses projets pour 2021 : son bac, son permis de conduire, de façon à pouvoir changer de club par la suite, éventuellement sur Montpellier, avec un accompagnement de haut niveau. Une vraie salle, un nouveau coach, un véritable encadrement professionnel, avec kiné, psychologue, etc... Lydia n'a pas fini de nous surprendre !

RECORD DE FRANCE JUNIORS POUR ÉTIENNE VIDAL



Étienne VIDAL, nouveaux titres de Champion de France : objectif à court terme les prochains championnats d'Europe. A seulement 18 ans, le jeune Saint-Jeantais a fait quasiment carton plein les 27 et 28 mars dernier au derniers Championnats de France N1 de Sauvetage Sportif, à la piscine Angelotti de Montpellier.

A cause des bouleversements engendrés par la crise sanitaire, il s'agissait là de la première grande compétition depuis le mois de mars 2020. Étienne a obtenu trois nouveaux titres nationaux ; présent au sein de l'équipe millavoise, coachée par Sébastien SUDRE, il s'est exprimé sur ses 3 épreuves favorites. Il améliore ses records personnels en grand bassin, le samedi, avec 2 titres de Champion de France, mais se voit détrôné sur le 100 m combiné le dimanche, après une course exceptionnelle. Au préalable, en matinée, Étienne avait eu l'immense plaisir de nager lors des séries, aux côtés de Grégory Mallet, ancien Champion du Monde de natation, sélectionné pour les JO de Pékin et Londres.

Ensuite, du 13 au 16 mai dernier, avait lieu sur le bassin de 50 m de Tarbes, la French Rescue 2021, compétition nationale au format international. Cette compétition était considérée comme une répétition avant les Championnats d'Europe 2021 qui se dérouleront en Espagne du 12 au 18 septembre prochain à Castellon de la Plana. Notre nageur Saint-Jeantais a engrangé 3 nouvelles médailles d'or et une d'argent mais il a surtout remporté le 100 m combiné en établissant un nouveau record de France Juniors en 1' 02" 5. Au-delà de ses performances, Étienne était très satisfait, car avec toute son équipe, au classement final, Millau Grands Causses remporte le titre de Champion de France Interclubs devant les clubs de Montpellier et de Nice. A l'issue de cette compétition, sur avis de la commission sportive nationale et des entraîneurs nationaux, Étienne a obtenu sa sélection en équipe nationale. Avant de prendre la direction du complexe nautique Neptune de Montpellier où il devra s'entraîner tout l'été, Étienne sera mis à l'honneur dans le cadre d'une cérémonie fédérale le 26 juin prochain à Montpellier en présence du Bureau Directeur de la Fédération, des entraîneurs nationaux et des membres du bureau de la Ligue Occitanie.

CARNAVAL DE L'ÉCOLE

Dès 13h30, ce jeudi 20 mai, activité inhabituelle à l'école Marie-Laurence Quatrefages, les enfants sont en pleine séance de maquillage. Puis à 15h, branle-bas de combat, c'est le départ du carnaval ; les écoliers s'apprentent à traverser le village à grand renfort de tambours et de trompettes. Remontée de la Grand' rue jusqu'à la rue de la Coutellerie qui conduit notre joyeuse troupe jusqu'à l'Esplanade. Puis direction le Pas du Cayla pour rejoindre le Parc, traversée du boulo-drome sous le regard amusé des joueurs qui ne s'offusquent pas de l'interruption soudaine de leur partie ; en passant par le petit pont en bois le groupe se dirige vers la Résidence de la Dourbie. Tout le monde se rassemble devant la salle commune pour chanter devant les anciens. Puis c'est aux aînés d'interpréter leur répertoire de chansons d'époque. Échange de cadeaux puis la troupe repart pour rejoindre la place de la Borie ; sérénade devant le salon de coiffure et la pharmacie, puis retraversée de la Dourbie pour rejoindre les Halles pour un dernier arrêt avant de rejoindre l'école. Une fois arrivés dans la cour de récréation, spectacle surprise, les enfants et leur professeur de musique nous invitent à la répétition du spectacle de fin d'année. Puis l'après-midi se termine avec dégustation du jus de pomme local.



JOURNÉES ANIMATION JEUNESSE À LA PRADE

Les familles peuvent inscrire leurs enfants auprès de la mairie pour les Journées Animation Jeunesse ouvertes pour les 4-11 ans, du mardi 13 juillet au mardi 24 août 2021. Voir le programme ci-dessous :

Intervenants Animations

Planning animations jeunesse Juillet			Planning animations jeunesse Août		
	Matin (9h-12h)	Après-midi (13h-17h)		Matin (9h-12h)	Après-midis (13h-17h)
Mardi 13		Visite de l'usine de pâte QUATREFAGES	Mardi 3		Recherche d'insectes + Quizz
Jeudi 15	Sensibilisation poney + Jeu combat des gladiateurs	Apiculture phase 1 + Quiz	Jeudi 5	Atelier crêpes/gaufres + Course dos à dos	Sensibilisation poney + Ballons fourbes
Mardi 20		Apiculture phase 2 + Quiz	Mardi 10		Yoga + Jeux sensoriels
Jeudi 22	Atelier traite/brebis + Jeu balle infernale	Apiculture phase 3 + Quiz	Jeudi 12	Atelier Prévention routière + Jeu à l'aveugle	Spectacle « effet papillon »
Mardi 27		Apiculture phase 4 + Quiz	Mardi 17		Atelier pêche
Jeudi 29	Atelier cuisine	Jeu Olympiade	Jeudi 19	Chasse au trésor + Jeu devinette/mimes	Land art avec Stéphane GEUS
			Mardi 24		Baignade au plan d'eau



RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES DE BIEN-VIVRE ENSEMBLE

Accès aux Parcs municipaux

Le parc municipal est un jardin public et de ce fait :

- La circulation des véhicules à moteur est interdite dans l'enceinte du parc municipal. Cette disposition n'est pas applicable aux véhicules des services publics ;
- Les chiens doivent être tenus en laisse et sont interdits sur les pelouses et aires de jeux. Les déjections doivent être immédiatement ramassées par le propriétaire du chien (article R632-1 du code pénal) ;
- Les enfants de moins de 10 ans peuvent circuler à bicyclette dans les allées du parc mais, en aucun cas, sur les pelouses ;
- Les terrains de boules sont réservés aux pratiquants de la pétanque.

Entretien des trottoirs

- Le balayage et le déneigement des trottoirs incombent aux riverains. La neige sera rassemblée en tas de manière à permettre le passage des piétons ;
- Le désherbage des trottoirs est obligatoire et incombe également aux riverains. La loi Labbé est entrée en vigueur pour les particuliers depuis le 1er janvier 2019. Elle consiste en l'interdiction d'utilisation de pesticides d'origine chimique dans les jardins. La commune recommande d'utiliser des produits ou techniques écologiques. Pour en savoir plus : www.jardiner-autrement.fr

Élagage des arbres

Les riverains doivent élaguer les arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques et privées. Les végétaux ne doivent pas gêner le passage des piétons ou des véhicules, ni toucher aux lignes EDF et téléphoniques.

Animaux et propreté des rues

Il est interdit de laisser divaguer les animaux dans les rues, les places et les espaces publics. Les chiens ne peuvent circuler que tenus en laisse. Leurs propriétaires doivent prendre les dispositions nécessaires afin qu'ils ne troublent pas l'ordre public ni le voisinage, notamment par des aboiements persistants. Nous rappelons qu'il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que l'animal abandonne sur tout ou partie de la voie publique, y compris dans les caniveaux. La commune a installé des distributeurs de sacs pour le ramassage des déjections canines.

Dépôts de déchets

Les dépôts de gravats, matériaux, branchages, déchets, sont strictement interdits sur l'ensemble du territoire de la commune.

Le brûlage des détritiques de quelque nature que ce soit, des souches, des produits de taille, végétaux de tonte et de fauche est interdit à toute heure et sur l'ensemble de la commune.

Nuisances sonores

Des travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, ou scies mécaniques sont permis seulement :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 ;
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Tapage

Tous les bruits causés sans nécessité ou par défaut de précaution, entraînant une gêne pour le voisinage, sont interdits, et ce, en particulier, entre 22h et 7h.

Occupation du domaine public

Tout échafaudage, palissade ou dépôt empiétant sur la voie publique doit faire l'objet d'une autorisation du Maire et donne lieu au paiement d'une redevance journalière, fixée par le Conseil Municipal. Cette autorisation doit être sollicitée au moins quinze jours avant le début des travaux par l'entrepreneur ou le riverain. La demande accompagnée d'un plan d'installation doit comporter :

- La nature et la durée des travaux ;
- Les dimensions de l'emprise sur le domaine public.



UN MÉDECIN À ST-JEAN

Le docteur Jacques NGO NGOC DONG reçoit tous les jeudis, sur rendez-vous, à l'espace de santé situé au rez de chaussée de la mairie de Saint-Jean du Bruel, et le vendredi à la maison de santé de Nant, 4 route de Millau.

Le docteur Patrice FRANÇOIS reçoit du lundi au jeudi, sur rendez-vous, à la maison de santé de Nant.

Prendre rendez-vous au : 05 65 70 29 15



Les référents sur nos communes des associations locales ADMR sont très engagés auprès des populations locales pour mettre en œuvre les services adaptés aux demandes des clients. Nos associations sont souvent identifiées comme des organismes apportant des services auprès des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap.

Néanmoins, **nous œuvrons auprès de tous** : les familles avec enfants et toutes les personnes qui souhaitent être accompagnées au domicile. Les offres proposées vont du simple coup de main accessible à tous, à des prestations plus complexes pour faire face à

des difficultés liées à l'âge ou au handicap.

Des **aides financières scindées en 5 groupes peuvent être attribuées aux personnes par** :

- Le Conseil Départemental ;
- Les caisses de retraite ;
- Les caisses complémentaires ;
- La CAF, MSA ;
- Les mutuelles, etc.

1. LES PRISES EN CHARGE POUR LES PERSONNES AGÉES :

Dans le cadre de leur action sociale, les caisses de retraites mettent en œuvre des initiatives permettant de **bien vieillir chez soi**. A ce titre, les organismes participent à la prise en charge partielle de services destinés à favoriser l'autonomie des personnes. Ces dernières doivent répondre à des critères de fragilité qui rendent nécessaire une aide pour leur maintien à domicile.

Le **Conseil Départemental** finance **l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)** à domicile.

Cette prestation est destinée à financer des dépenses liées à la perte d'autonomie afin d'accompagner les personnes dépendantes dans les actes essentiels de la vie.

2. LES PRISES EN CHARGE TEMPORAIRES SUITE A UNE HOSPITALISATION :

- **L'Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation (ARDH)** : Aide temporaire demandée par le service social (assistante sociale) de l'hôpital pendant l'hospitalisation pour faciliter le retour à domicile.
- **Les mutuelles** : Les compagnies d'assurance, les mutuelles, proposent dans leur contrat des possibilités de prise en charge suite à une hospitalisation.
- **L'action sociale des caisses complémentaires** (AGIRC et ARRCO) : **Dispositif Sortir+** qui est un accompagnement pour le maintien social et l'aide aux sorties (à pied ou en voiture). Cette aide est accordée aux Personnes âgées de 75 ans et plus.
- **Aide à domicile momentanée** : soutien ponctuel dans une période de difficulté temporaire. Cette aide est accordée aux personnes âgées de 75 ans et plus. **NUMÉRO À CONTACTER : 09 71 09 09 71.**

3. LES PRISES EN CHARGE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

La **Prestation de Compensation du Handicap (PCH)** : cette aide personnalisée est destinée à financer des besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. Elle est versée par le conseil départemental.

4. LES FAMILLES :

Prises en charge temporaires pour les familles fragilisées par un événement ponctuel (grossesse, maternité, rupture familiale, maladie, etc.) permettant un soutien dans les activités de la vie quotidienne et un accompagnement à la vie sociale. **Plusieurs organismes participent au financement** : CAF, MSA, CPAM et les mutuelles.

5. GARDE D'ENFANTS A DOMICILE :

Ce service consiste à faire garder les enfants à domicile, adapté aux horaires et à l'emploi des parents. Les familles peuvent bénéficier d'**aide financière de la CAF ou de la MSA au titre de la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant)**.

AUTRES SERVICES PROPOSÉS, OUVERTS À TOUS :

ACCOMPAGNEMENT TRANSPORT :

L'ADMR a souscrit un contrat d'assurance pour le transport des personnes par les salariés de l'ADMR dans leur cadre professionnel. Cet accompagnement n'est pas un service de transport, mais une prestation complémentaire pour les déplacements des personnes auprès de commerces ou services de proximité (accompagnement et assistance jusqu'au lieu où se rend la personne).

SERVICE DE TÉLÉASSISTANCE "PRÉSENCE VERTE" :

L'ADMR a signé une convention de partenariat avec l'association « Présence verte ». L'objectif de "Présence Verte" est d'apporter aux personnes âgées ou fragilisées la sécurité par téléassistance, avec un réseau de proximité (parents, amis, voisins, etc.). La téléassistance Présence verte consiste à équiper une personne à son domicile d'un déclencheur et d'un transmetteur lui permettant d'alerter immédiatement la centrale d'écoute. Il existe de nouvelles offres (installation d'un détecteur de fumée, alarme en cas de chute, téléphone portable spécifique, géolocalisation, etc.).

NOS PARTENAIRES :

Toutes les politiques actuelles concernant la dépendance visent à la coordination entre les référents des secteurs sanitaires médico-sociaux et sociaux, afin de garantir aux personnes la meilleure prise en charge possible : l'Hospitalisation A Domicile (HAD), le réseau des soins palliatifs «Palliance 12», la MAIA, le Point Info Seniors, etc...

Tél : 05 65 58 73 25 - Portable : 06 33 15 86 83 (de 9h à 13h, du lundi au vendredi)

Permanence en mairie les mardis et jeudis matin - E-mail : nant@fedel2.admr.org - Web : www.admr.org

PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET PRINCIPAL (COMMUNAL) ET ANNEXES

NB : Cette présentation est une synthèse du rapport initial. Ce dernier est consultable en mairie ou sur son site Internet

Pour le budget primitif (BP) 2021, le budget communal intègre les budgets du CCAS et de Noria Maison de l'eau, dis- sous au 31/12/2020.

I. STRATÉGIE ET ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF (BP) 2021

Le budget primitif 2021 est la traduction financière des objectifs suivants pris en compte pour la construction de ce budget prévisionnel :

- Une maîtrise de la dépense locale sachant que de gros investissements ont été réalisés sur les exercices précédents ;
- Une politique d'investissement ambitieuse (bâtiments, réseaux, services), mais contrôlée pour le territoire, malgré des contraintes financières réelles ;
- La stabilité des taux de fiscalité locale (augmentation d'un point sur le foncier bâti) ;
- Un recours à l'emprunt encadré et limité par la recherche systématique et active de financements extérieurs et la constitution d'une épargne nette positive ;
- Un engagement fort pour l'éducation et les activités extra-scolaires pour les enfants du village ;
- Une attention particulière pour les personnes fragiles et les aînés ;
- La volonté de création de services pour toutes les tranches d'âges ;
- Un regard attentif à la sécurité du quotidien et la prévention ;
- L'entretien conséquent du domaine public communal (espaces verts, bâtiments, etc.) ;
- La promotion du territoire, du tourisme et des initiatives de coopération avec les territoires voisins ;
- L'affirmation d'une stratégie de développement durable ;
- Une relation de proximité et de recherche rapide de solutions aux problématiques des administrés ;
- Une administration moderne et efficiente.

I. AFFECTATION DES RÉSULTATS POUR CHACUN DES BUDGETS

	BUDGET COMMUNAL	BUDGET EAU	BUDGET ASSAINISSEMENT	BUDGET MICRO-CENTRALE	BUDGET STATION SERVICE	TOTAL
SECTION D'INVESTISSEMENT						
RESTE À RÉALISER 2020						
DÉPENSES	225 677,00 €	19 270,00 €	15 010,00 €	-	-	259 957,00 €
RECETTES	112 697,40 €	56 000,00 €	-	-	-	168 697,40 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020	144 582,41 €	5 780,66 €	22 009,24 €	12 009,74 €	-1 323,41 €	183 058,64 €
EXCÉDENT / DÉFICIT REPORTÉ – 2019	-	-	-	6 868,96 €	10 698,45 €	17 567,41 €
RÉSULTAT NET DE FONCTIONNEMENT 2020	144 582 €	5 781 €	22 009 €	18 879 €	9 375 €	200 626 €
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020						
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 REPORTÉ	-	1 823,83 €	22 099,24 €	18 878,70 €	9 375,04 €	52 086,81 €
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 MIS EN RÉSERVE (Cpte 1068)	144 582,41 €	3 956,83 €	-	-	-	148 539,24 €
TOTAL RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ	144 582 €	5 780 €	22 009 €	18 878 €	9 375 €	200 626 €
SECTION D'INVESTISSEMENT						
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENTS 2020	111 010,18 €	-1 527,47 €	70 452,95 €	11 207,75 €	676,21 €	191 819,62 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ 2019 / DÉPENSES	-	-39 159,36 €	-6 616,69 €	-	-	-45 776,05 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENTS REPORTÉ 2019 / RECETTES	274 448,58 €	-	-	11 207,75 €	519,79 €	286 176,12 €
RÉSULTAT NET D'INVESTISSEMENTS 2020	385 458 €	-40 686 €	63 836 €	22 415 €	1 196 €	432 219 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENTS 2020 REPORTÉ / DÉPENSES	-	-40 686 €	-	-	-	-40 686 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENTS 2020 REPORTÉ / RECETTES	385 458 €	-	63 836 €	22 415 €	1 196 €	472 906 €
TOTAL RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT AFFECTÉ	385 458 €	-40 686 €	63 836 €	22 415 €	1 196 €	432 220 €

Les résultats de fonctionnement positifs de 2020 ont été mis en réserve et serviront à financer les investissements futurs. Sur un total de résultat de fonctionnement de 200 626€, 148 539€ ont été mis en réserve dans la section d'investissement pour le financement des investissements futurs, et 52 087€ ont été reportés sur 2021. Les résultats d'investissement ont été reportés sur les budgets 2021 pour un montant de 432 220€.

2. ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE 2021 (TOUT BUDGET CONFONDU)

Équilibre budgétaire global 2021 : 4 096 602€

Le budget primitif 2021 comprend les restes à réaliser et les résultats de l'exercice 2020, et se décompose en

- Une section de Fonctionnement équilibrée à 1 599 541 €
- Une section d'Investissement équilibrée à 2 497 061€.

2.1 RÉSULTATS 2020 ET ÉQUILIBRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RÉSULTATS 2020	BUDGET COMMUNAL	BUDGET EAU	BUDGET ASSAINISSEMENT	BUDGET MICRO-CENTRALE	BUDGET STATION SERVICE	BUDGET LES FADARELLES	TOTAL CA 2020
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020	144 582,41 €	5 780,66 €	22 009,24 €	18 878,70 €	9 375,04 €	-	200 626,05 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENTS 2020	385 458,76 €	-40 686,83 €	63 836,26 €	22 415,50 €	1 196 €	-	432 219,69 €
L'ÉQUILIBRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT							
SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET COMMUNAL	BUDGET EAU	BUDGET ASSAINISSEMENT	BUDGET MICRO-CENTRALE	BUDGET STATION SERVICE	BUDGET LES FADARELLES	TOTAL BUDGET 2021
TOTAL DES RECETTES RÉELLES - TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES = ÉPARGNE BRUTE	123 035 €	27 247 €	47 104 €	17 585 €	8 198 €	9 235 €	232 403 €
TAUX D'ÉPARGNE BRUTE (ÉPARGNE BRUTE / DÉPENSES réelles de Fonctionnement)	16,9%	15,8%	69,9%	54,5%	3,1%	12,7%	17,3%
AMORTISSEMENT DE LA DETTE	682 627€	-	17 200 €	-	-	-	699 827 €
ÉPARGNE NETTE	-559 592 €	27 247 €	29 904 €	-	8 198 €	-	-467 424 €

INDICATEURS FINANCIERS

1) TAUX D'ÉPARGNE BRUTE

L'Épargne Brute correspond à la part des recettes que la commune dégage pour amortir sa dette financière et autofinancer ses investissements.

Taux d'Épargne Brute	5 %	8 %	> 15 %
	Trop faible	Taux minimum	Bon niveau

Tous Budgets	CA 2020	BP 2021	Moyenne nationale	Communes 500 à 2000 hab.
Épargne Brute	200 251 €	232 403 €		
Taux d'Épargne Brute	17,90 %	17,30 %	17,50 %	21,50 %
Épargne Brute / Dépenses réelles de fonctionnement				
Amortissement de la dette	74 511 €	699 827 €		
Épargne Nette	125 740 €	- 467 424 €		

2) CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT (Encours de la dette / Épargne Brute)

C'est un indicateur qui mesure la solvabilité d'une commune : combien d'années sont nécessaires si la commune affecte la totalité de son Épargne Brute à se désendetter.

Capacité de désendettement	12 ans	10 ans	< 6 ans
	Trop important	Moyen	Normal

Capacité de désendettement Tous Budgets	CA 2020	BP 2021	Moyenne nationale	Communes 500 à 2000 hab.
Encours de la dette	1 512 420 €	1 438 668 €		
Épargne Brute	200 251 €	232 403 €		
Nombre d'années	7,5 ans	6,2 ans	4 ans	3,3 ans

3) TAUX D'ENDETTEMENT (Encours de la dette / Recettes réelles de Fonctionnement)

Taux d'endettement	< 80 %	100 %	> 150 %
	Normal	Seuil d'alerte	Carton rouge

Taux d'endettement Tous Budgets	CA 2020	BP 2021	Moyenne Nationale	Communes 500 à 2 000 hab.
Encours de la dette	1 512 420 €	1 438 668 €		
Recettes réelles de Fonction	1 446 679 €	1 599 541 €		
Taux d'endettement	104,54 %	89,94 %	70,10 %	71,80 %

ÉQUILIBRE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT

L'ÉQUILIBRE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT							
SECTION D'INVESTISSEMENT	BUDGET COMMUNAL	BUDGET EAU	BUDGET ASSAINISSEMENT	BUDGET MICRO-CENTRALE	BUDGET STATION SERVICE	BUDGET LES FADARELLES	TOTAL BP 2021
TOTAL DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT (A)	708 847 €	173 204 €	511 472 €	44 500 €	9 394 €	100 235 €	1 547 652 €
REMBOURSEMENT AVANCE DE TRÉSORERIE (TRAVAUX ÉCOLE)	400 000 €	-	-	-	-	-	400 000 €
REMBOURSEMENT AUTRES EMPRUNTS	59 067 €	-	17 200 €	-	-	-	76 267 €
SOLDE AIRE DE LOISIRS LA ROQUE (CCLV)	223 560 €	-	-	-	-	-	223 560 €
AMORTISSEMENT DE LA DETTE	682 627 €	-	17 200 €	-	-	-	699 827 €
AVANCE BUDGÉTAIRE LES FADARELLES	30 000 €	-	-	-	-	-	30 000 €
TOTAL DES DÉPENSES FINANCIÈRES (B)	712 627 €	-	17 200 €	-	-	-	729 827 €
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES (A + B)	1 421 474 €	173 204 €	528 672 €	44 500 €	9 394 €	100 235 €	2 277 479 €
OPÉRATIONS D'ORDRE	193 015 €	2 855 €	23 712 €	-	-	-	219 582 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 614 489 €	176 059 €	552 384 €	44 500 €	9 394 €	100 235 €	2 497 061 €
SOLDE D'INVESTISSEMENTS REPORTÉ 2020 SI > 0	385 459 €	-	63 836 €	22 416 €	1 196 €	-	472 907 €
RECETTES D'ÉQUIPEMENT (HORS EMPRUNTS)	170 382 €	56 000 €	198 732 €	4 500 €	-	30 000 €	459 614 €
RECETTES FINANCIÈRES / DOTATIONS ET FONDS DE RÉSERVE	288 515 €	3 957 €	-	-	-	-	292 472 €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES (HORS EMPRUNT)	844 356 €	59 957 €	262 568 €	26 916 €	1 196 €	-	1 224 992 €
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT PRÉV = VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	112 243 €	4 015 €	16 241 €	6 375 €	6 758 €	2 175 €	147 807 €
OPÉRATIONS D'ORDRE	193 015 €	26 087 €	54 575 €	11 210 €	1 440 €	7 060 €	293 387 €
TOTAL DES RESSOURCES	1 149 614 €	90 059 €	333 384 €	44 500 €	9 394 €	39 236 €	1 666 186 €
BESOIN DE FINANCEMENT PAR L'EMPRUNT	464 875 €	86 000 €	219 000 €	-	-	61 000 €	830 875 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 614 489 €	176 059 €	552 384 €	44 500 €	9 394 €	100 235 €	2 497 061 €

II. BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

L'équilibre du budget de fonctionnement et d'investissement s'établit respectivement à 851 192 € et 1 614 489 €.

1. L'ÉQUILIBRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les recettes et dépenses de fonctionnement sont en augmentation en raison notamment, pour les recettes, à la réaffectation des agents entre budgets et pour les dépenses, des charges de personnel et courantes, liées pour l'essentiel à la crise sanitaire.

1.1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2020	CA 2020	BP 2021	BP 2021 CA 2020
(A)	TOTAL DES RECETTES RÉELLES	768 087 €	791 744 €	851 192 €	59 448 €
(B)	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE	0 €	0 €	0 €	0 €
(A + B)	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	768 087 €	791 744 €	851 192 €	59 448 €

Les recettes réelles de fonctionnement 2021 s'élèvent à 851 192€, soit une progression de 7,51% par rapport au réalisé de 2020.

STRUCTURE DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2020	BP 2021	Variation en montant	Variation en %
Contributions directes	281 698€	278 686€	- 3 012€	-1,07%
Dotations de l'État	265 007€	253 398€	-11 609€	-4,38%
dont DGF	236 941€	239 745€	2 804€	1,18%
Autres recettes	221 382€	319 108€	97 726€	44,14%
Recettes réelles de fonctionnement	768 087 €	851 192 €	83 150 €	10,82 %

La prévision pour les recettes réelles de fonctionnement augmente de 10,82%. Cette augmentation n'est pas due aux recettes de l'État, mais à la réaffectation d'une partie plus importante de la masse salariale aux budgets annexes (autres recettes) se trouve la réaffectation d'une partie des salaires et charges des agents municipaux vers les autres budgets annexes.

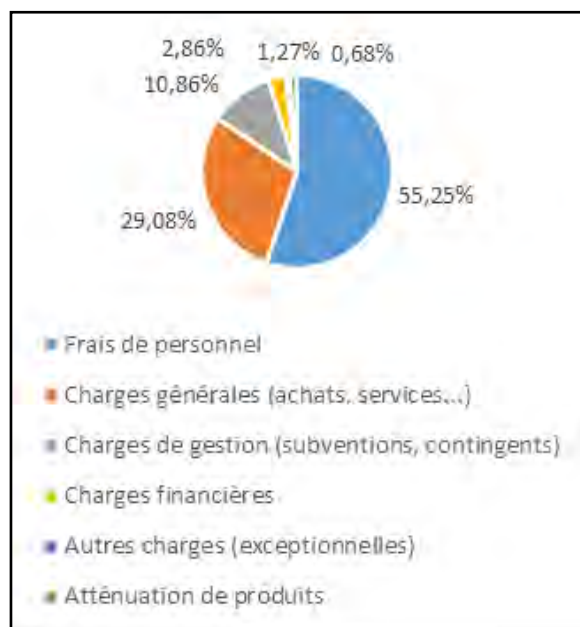
1.2. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	BP2020	2020 réalisé	BP2021	variation de BP à BP en %
Total dépenses réelles de fonctionnement	705 243 €	642 827 €	728 157 €	3,25 %

STRUCTURE DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT BP2021:

Les frais de personnel et les charges générales augmentent, mais sont compensés par la baisse des charges de gestion, financières et exceptionnelles, pour arriver à une augmentation raisonnée de 3,25%.

Part de chaque catégorie de charges (charges/total dépenses) en %



Avec 211 752 €, les autres charges de gestion augmentent de 2,45% de BP à BP et de 21,74% par rapport au réalisé 2020. Sont pris en compte essentiellement dans cette progression les achats liés à la crise sanitaire (masque, gel hydro-alcoolique, essuie-mains jetables pour l'école, etc.) au cas où elle perdurerait.

CHARGES DE PERSONNEL NETTES :

		BP 2020	CA 2020	BP 2021	BP 2021 - CA 2020
012	Charges de personnel	326 600 €	314 819 €	402 307 €	87 488 €
013	Atténuations des charges (remb rémun salariés maladie - maternité)	14 000 €	25 310 €	9 500 €	-15 810 €
1) IMPACT NET / CHARGES PERSONNEL / BUDGET COMMUNAL		304 600 € (A)	289 509 €	392 807 €	103 298 €
1 AGENT ADMINISTRATIF (en disponibilité)				17 919 €	
Les Fadareilles : 1 agent saisonnier				8 380 €	
2) REAFFECTATION AUTRES BUDGETS					
Budget Eau		22 125 €	18 410 €	27 455 €	
Budget Assainissement		12 275 €	12 275 €	28 122 €	
Budget Micro-centrale		0 €	0 €	23 260 €	
Budget Station service		3 600 €	3 197 €	4 782 €	
Budget Les Fadareilles				44 316 €	
Total réaffectation		38 000 € (B)	33 882 €	127 935 €	
Impact NET - Charges de personnel sur Budget Communal		266 600 € (A - B)	255 627 €	264 872 €	
O23	Virement à la section investissement = Autofinancement prévisionnel 2021				
	viré à la section d'Investissement			112 243 €	
	+ total des recettes de Fonctionnement			851 192 €	
	- total des dépenses réelles de Fonctionnement			-728 157 €	
	- opérations d'ordre entre sections			-10 792 €	

2. L'ÉQUILIBRE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 614 489€.

2.1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement		BP 2020	CA 2020	BP 2021	BP 2021 - CA 2020
(A)	TOTAL RECETTES RÉELLES	590 868 €	354 061 €	912 980 €	558 919 €
(B)	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE	470 089 €	85 768 €	316 050€	230 281 €
(A + B)	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 060 957€	439 829 €	1 229 030 €	789 201 €

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 2021 (hors reports) : 912 980 €

Dans les recettes d'investissement, les recettes d'équipement et financières sont particulièrement intéressantes.

2.1.1. LES RECETTES D'ÉQUIPEMENT

Les recettes d'équipement inscrites au budget correspondent aux subventions d'investissement pour 170 382€ et à l'emprunt pour 454 500€ pour un total de 624 882€.

Le total de l'emprunt prévisionnel comprend le remboursement de l'aire de loisirs de la Roque pour 223 560€ et l'emprunt de 230 940€, en attente de la réception des demandes de subventions qui viendront en déduction.

2.1.2. LES RECETTES FINANCIÈRES

Avec 288 098 €, les recettes financières comprennent essentiellement :

- Le fonds de compensation de la TVA pour 140 222€
- Les excédents de fonctionnement capitalisés de 144 582€ issus de l'affectation du résultat de l'exercice 2020.

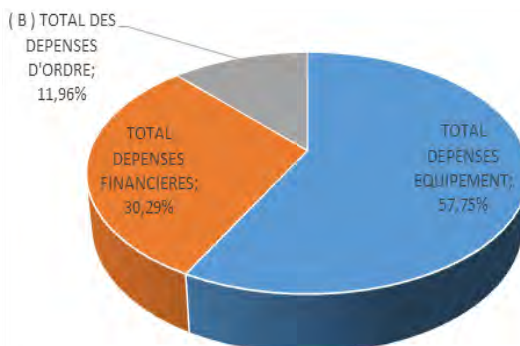
2.1.3. LES RESTES À RÉALISER

Les restes à réaliser en recettes correspondent à des recettes engagées avant le 31 décembre 2020 et non perçues. Elles concernent les travaux de l'école et l'église, engagées sur l'exercice précédent.

Restes à réaliser – Recettes	
Chapitre	Report de crédits
Dont Travaux école	92 357€
Cloches	14 187€
Cadrans	1 213€
Total 13 – Subvention d'investissement	112 697€

2.2. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

STRUCTURE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT BP 2021 : Part de chaque catégorie de dépenses dans le total des dépenses d'investissement



Les dépenses d'équipement prévues sur 2021 (dépenses d'investissement productives) sont supérieures aux dépenses financières (non productives). Ce ratio démontre une dynamique de l'action municipale dans l'investissement productif.

LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 2021 (HORS REPORTS) : 1 421 474 €

Dépenses réelles d'investissement (hors reports)	BP 2020	BP 2021	Variation montant (€)	Variation de BP à BP en %
Dépenses d'équipement	470 161€	932 407€	462 246€	98,31%
Emprunts	458 000€	459 067€	1 067€	0,23%
Dépenses diverses (avance)	-	30 000€	30 000€	100%
Total	928 161€	1 421 474€	493 313€	53,15%

Avec 1,42M €, les dépenses réelles d'investissement 2021 (hors reports) apparaissent en progression de 53,15% par rapport à la prévision budgétaire 2020. Cette augmentation s'explique par la prévision de dépenses d'équipement et le remboursement des emprunts des exercices antérieurs.

Les dépenses d'équipement : voir opérations d'investissement ci-dessous.

Les dettes financières à rembourser d'un total de 489 067€ comprennent les dépenses suivantes :

Mandat précédent :

- 400 000€ du remboursement du prêt relai école (les subventions ont été perçues, sauf un restant à percevoir d'un montant de 93 000€) ;
- 59 067€ de prêts divers ;
Montants auxquels viennent s'ajouter :
- 223 560€ de remboursement d'avance de l'Aire de la Roque à la Communauté de communes : autofinancement pour la commune.

Mandat en cours :

- 30 000€ d'avance du budget communal pour la reprise du village vacances des Fadarelles au budget correspondant, et qui sera remboursée au budget communal.

2.2.1. LES RESTES À RÉALISER

Les restes à réaliser en dépenses sont constitués des dépenses d'équipement engagées avant le 31 décembre 2021 et non mandatées (payées).

Restes à réaliser - Dépenses	
Dont Remboursement avance Communauté de Communes Larzac-Vallées – Maîtrise d'ouvrage déléguée - Aire de la Roque - Autofinancement	223 560 €
Total	225 677 €

2.2.2. LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT 2021

L'ensemble des opérations d'investissement pour le budget communal se trouve dans les 3 tableaux suivants. Ils comprennent les restes à réaliser et les opérations d'investissement prévues sur l'année 2021. Les dossiers de subventions correspondants ont été transmis et sont en attente de décision de la part des principaux financeurs : Etat, région, département, etc. **Les montants ne sont donc pas inscrits ici.**

Opérations		1102	1301	1302	1308	1403	1404	1506	1507	1602
Cpte		La Roque Dé-compte définitif	Gendarmerie	École	Enfouissement de réseaux électriques	Colonie La Prade rénovation Bts	Hôtel St-Jeantais	Cloche église	Adressage	Voirie : La Brunellerie
TOTAL		223 560 €	3 762 €	125 655 €	20 201 €	41 507 €	5 000 €	14 187 €	15 533 €	1 852 €
1321	Etat							5 672 €	9 472 €	
1322	Région			4 940 €				5 680 €		
1323	Département							2 835 €		
1341	DETR			92 357 €						
00021	autofinancement (y compris résultat d'invest. reporté)		3 762 €		12 761 €		5 000 €		6 061 €	1 852 €
1641	Emprunt	223 560 €		28 358 €	7 440 €	41 507 €				
TOTAL		223 560 €	3 762 €	125 655 €	20 201 €	41 507 €	5 000 €	14 187 €	15 533 €	1 852€
Reste à réaliser 2020										
Opérations		1603	1604	1605	1606	1607	1608	1609	1610	1611
Cpte		Réfection système campinaire	Cuisine école Bac à graisse	Mobilier urbain/ panneau affichage électronique	Jeux enfants	Complexe sportif La Prade	Rénovation Maison du Parc	Matériel Services techniques	Avance Budgétaire Les Fadarelles	Rénovation énergétique Périgoul + gendarmerie
TOTAL		2 426 €	3 500 €	15 810 €	7 800 €	96 000 €	22 951€	2 226 €	30 000 €	213 334 €
1321	Etat	1 213€				20 000 €				
1322	Région	1 213 €								
1323	Département					27 000 €				
1341	DETR									
00021	autofinancement (y compris résultat d'invest. reporté)		3 500 €	15 810 €	7 800 €		13 376 €	2 226 €	30 000 €	213 334 €
1641	Emprunt	-	-	-	-	49 000 €	9 575 €	-	-	-
TOTAL		2 426 €	3 500 €	15 810 €	7 800 €	96 000 €	22 951 €	2 226 €	30 000 €	213 334 €
Opérations			1613	1614	1615	1616	1617	1618	1619	
Cpte			Vélos électriques	Sonorisation + Video Office Tourisme	Système anti intrusion école	Pont Vieux eaux pluviales	Mobilier Bibliothèque	Cadrans	Eglise travaux suite à incendie	
TOTAL			8 640 €	8 000 €	10 100 €	33 000 €	44 661 €	7 372 €	3 120 €	
1321	Etat									
1322	Région									
1323	Département									
1341	DETR									
00021	autofinancement (y compris résultat d'invest. reporté)		8 640 €	8 000 €	10 100 €			7 372 €	3 120 €	
1641	Emprunt									
TOTAL			8 640 €	8 000 €	10 100 €	33 000 €	44 661 €	7 372 €	3 120 €	

III. BUDGETS ANNEXES

En plus du budget principal communal, la commune de Saint-Jean du Bruel possède 5 budgets annexes. Sur l'année 2021 a été rajoutée, la régie du village vacances du Domaine des Fadareilles et ont été supprimés, le budget Noria Maison de l'Eau et celui du CCAS intégrés au budget communal.

Par conséquent, vont être présentés les budgets de l'eau, l'assainissement, la micro-centrale, la station-service et le village Vacances des Fadareilles.

1. BUDGET EAU

Pour chacun des 5 budgets annexes seront présentées successivement les recettes et dépenses de fonctionnement et celles d'investissement.

1.1. RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement		BP 2020	CA 2020	BP 2021 Prévisionnel	BP 2021 - CA 2020
(A)	TOTAL DES RECETTES RÉELLES	207 000 €	191 539,64 €	197 501 €	5 961,36 €
(B)	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	2 855 €	2 854,63 €	2 855 €	0,37 €
(A + B)	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	209 855€	194 394€	200 356€	5 962€
Dépenses de fonctionnement		BP 2020	CA 2020	BP 2021 Prévisionnel	BP 2021 - CA 2020
(A)	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	182 028,00 €	160 788,01 €	172 078 €	11 289,99 €
(B)	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE	27 827,00 €	27 825,60 €	30 101,83 €	2 276,23 €
(A + B)	TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	209 855 €	188 614 €	202 180 €	13 566 €
Résultat comptable		-	5 781 €	- 1 824 €	-
001	Résultat reporté	-	-	1 824 €	-
RÉSULTAT		-	5 781 €	-	-

L'autofinancement prévisionnel est de 4 015 € (*i.e.* résultat prévisionnel permettant d'équilibrer la section de fonctionnement du budget de l'eau).

A noter que la facturation de l'eau intégrant la redevance assainissement (une seule facture pour la partie eau et assainissement) s'inscrit dans le budget de l'eau, les recettes de cette redevance constituent un produit, mais en contrepartie, elle constitue une dépense sur le budget eau, afin de les transférer dans les recettes de fonctionnement du budget d'assainissement.

1.2. RECETTES ET DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement		BP 2020	CA 2020	BP 2021 Prévisionnel	BP 2021 - CA 2020
(A)	TOTAL RECETTES RÉELLES	68 841,23 €	8 885,23 €	145 957 €	137 071,77 €
(B)	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE	27 827,00 €	27 825,60 €	30 101,83 €	2 276,83 €
(A + B)	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	96 668 €	36 711 €	176 058 €	139 348 €
Dépenses d'investissement		BP 2020	CA 2020	BP 2021 Prévisionnel	BP 2021 - CA 2020
(A)	TOTAL DÉPENSES RÉELLES	54 653,87 €	35 383,67 €	132 517,00 €	97 133,33 €
(B)	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE	2 855,00 €	2 854,63 €	2 855 €	0,37 €
(A + B)	TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	57 509€	38 238 €	135 373 €	97 133 €
Résultat comptable		39 159 €	-1 527 €	40 686 €	-
001	Déficit reporté	-39 159 €	-39 159 €	-40 686 €	-
RÉSULTAT		-	-40 686 €	-	-

Il est constaté un report du surplus d'investissement des exercices précédents s'élevant à 40 686€.
Les 86 000€ d'emprunt sont inscrits au budget afin de l'équilibrer, en attente des arrêtés attributifs des subventions d'équipement.

OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT :

Opération		Investissements reportés	2000	2001	2002	2003	
Compte			DUP captages Commune	Pont Vieux eau potable	Station pompage colonie	Pelle mécanique	TOTAL
TOTAL		40 687 €	28 017 €	88 500 €	8 000 €	8 000 €	173 204 €
131	Autres subv. d'équip - Agence eau Adour-Garonne	27 983 €	28 017 €				56 000 €
16	Emprunts			86 000 €			86 000 €
00021	Autofinancement	12 704 €		2 500 €	8 000 €	8 000 €	31 204 €
TOTAL		40 687 €	28 017 €	88 500 €	8 000 €	8 000 €	173 204 €
			Reste à réaliser en vert				

2. BUDGET ASSAINISSEMENT

2.1. RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement		BP 2020	CA 2020	BP 2021 Prévisionnel	BP 2021 - CA 2020
(A)	TOTAL DES RECETTES RÉELLES	98 000,00 €	92 140,08 €	92 500 €	359,92 €
(B)	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	22 818,00 €	22 817,50 €	23 712 €	894,50 €
(A + B)	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	120 818 €	114 958 €	116 212 €	1 254 €
Dépenses de fonctionnement		BP 2020	CA 2020	BP 2021 Prévisionnel	BP 2021 - CA 2020
(A)	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	43 125,00 €	40 443,28 €	67 405,24 €	26 961,96 €
(B)	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE	77 693,00 €	52 505,06 €	70 816 €	18 310,94 €
(A + B)	TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	120 818 €	92 948 €	138 221 €	45 273 €
Résultat comptable		-	22 009 €	-22 009 €	
001	Résultat reporté	-	-	-22 009 €	
RÉSULTAT			22 009 €	-	

Le résultat de la section de fonctionnement du budget assainissement viré à la section d'investissement est de 16 241 €.



2.2. RECETTES ET DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement		BP 2020	CA 2020	BP 2021	BP 2021 - CA 2020
(A)	TOTAL RECETTES RÉELLES	79 434 €	67 602 €	417 732 €	350 130 €
(B)	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE	77 693 €	52 505 €	70 816 €	18 311 €
(A + B)	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	157 127 €	120 107 €	488 548 €	368 441 €
Dépenses d'investissement		BP 2020	CA 2020	BP 2021	BP 2021 - CA 2020
(A)	TOTAL DÉPENSES RÉELLES	127 693 €	26 837 €	528 672 €	501 835 €
(B)	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE	22 818 €	22 818 €	23 712 €	894 €
(A + B)	TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	150 510 €	49 654 €	552 384 €	502 730 €
Résultat comptable		6 617 €	70 453 €	-63 836 €	
002	Excédent reporté	-	-	63 836 €	-
001	Déficit reporté	6 617 €	6 617 €	-	-
RÉSULTAT		0 €	63 836 €	0 €	

Les 219 000 € d'emprunt sont inscrits au budget afin de l'équilibrer en attente des arrêtés attributifs des subventions d'équipement. A ce jour, des arrêtés attributifs de l'Agence de l'eau Adour-Garonne s'élèvent à 198 732€. D'autres subventions ont été demandées afin de diminuer le recours à l'emprunt.

Opérations d'investissement assainissement :

Compte	Soldes Études + fact Veolia	Consultation marché M.O. - Assain Bourg	Pont Vieux eaux usées	Station épuration Réfrégies	Pompe PCM MOINEAU + autres pompes	Pelle mécanique	TOTAL
TOTAL	15 010 €	51 000 €	327 688 €	91 144 €	18 630 €	8 000 €	511 472 €
131	Autres subv. d'équip .- Agence eau Adour-Garonne		159 847 €	38 885 €			198 732 €
16	Emprunt	50 000 €	165 000 €	4 000 €			219 000 €
00021	Autofinancement	15 010 €	1 000 €	2 841 €	48 259 €	18 630 €	8 000 €
TOTAL	15 010 €	51 000 €	327 688 €	91 144 €	18 630 €	8 000 €	571 472 €

3. BUDGET MICRO-CENTRALE

3.1. RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement		BP 2020	CA 2020	BP 2021	BP 2021 - CA 2020
(A)	TOTAL DES RECETTES RÉELLES	30 369 €	31 925 €	31 000 €	-924 €
(B)	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE	-	-	-	-
(A + B)	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	30 369 €	31 925 €	31 000 €	-924 €
Dépenses de fonctionnement		BP 2020	CA 2020	BP 2021	BP 2021 - CA 2020
(A)	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	26 029 €	8 707 €	32 295 €	23 587 €
(B)	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE	11 209 €	11 208 €	17 585 €	6 377 €
(A + B)	TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	37 238 €	19 915 €	49 879 €	29 964 €
Résultat comptable		-6 869 €	12 010 €	-18 879 €	-
002	Excédent reporté	6 869 €	6 869 €	18 879 €	-
RÉSULTAT		0 €	18 879 €	0 €	

Malgré les premiers mois de panne sur l'année 2020 de la micro-centrale, les recettes et le résultat se maintiennent, malgré une réaffectation de la masse salariale du service technique et grâce aux reports excédentaires des résultats des exercices précédents.

3.2. RECETTES ET DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement		BP 2020	CA 2020	BP 2021	BP 2021 - CA 2020
(A)	TOTAL RECETTES RÉELLES	0 €	0 €	4 500 €	4 500 €
(B)	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE	11 209 €	11 208 €	17 585 €	6 377 €
(A + B)	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 209 €	11 209 €	22 085 €	10 877 €
Dépenses d'investissement		BP 2020	CA 2020	BP 2021	BP 2021 - CA 2020
(A)	TOTAL DÉPENSES RÉELLES	15 548 €	0 €	44 500 €	44 500 €
(B)	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE	6 869 €	0 €	0 €	0 €
(A + B)	TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	22 417 €	0 €	44 500 €	44 500 €
Résultat comptable		-11 207 €	11 209 €	-22 416 €	
002	Excédent reporté	11 207 €	11 207 €	22 416 €	
RÉSULTAT		-	22 416 €	-	

Une réparation du canal de fuite est prévue d'un montant de 25 000€ HT, ainsi qu'une étude d'opportunité sur les investissements à prévoir sur la micro-centrale d'un montant de 15 000€ HT (arrêté attributif de 4 500€ déjà obtenu pour cette étude), mais l'équilibre est conservé en raison du report des résultats d'investissement excédentaires des années antérieures.

4. BUDGET STATION-SERVICE

4.1. RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement		BP 2020	CA 2020	BP 2021	BP 2021 - CA 2020
(A)	TOTAL DES RECETTES RÉELLES	304 297 €	267 255 €	266 814 €	-440 €
(B)	DÉPENSES D'ORDRE	-	-	-	
(A + B)	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	304 297 €	267 255 €	266 814 €	-440 €
Dépenses de fonctionnement		BP 2020	CA 2020	BP 2021	BP 2021 - CA 2020
(A)	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	313 549 €	267 143 €	267 991 €	848 €
(B)	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE	1 436 €	1 435 €	8 198 €	6 763 €
(A + B)	TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	314 995 €	268 578 €	276 189 €	7 614 €
Résultat comptable		-10 698 €	- 1 323 €	-9 375 €	
002	Excédent reporté	10 698 €	10 698 €	9 375 €	
RÉSULTAT		0 €	9 375 €	0 €	

Les 9 375 € de résultat comptable de 2020 sont reportés en totalité dans la section de fonctionnement.

4.2. RECETTES ET DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement		BP 2020	CA 2020	BP 2021	BP 2021 - CA 2020
(A)	TOTAL RECETTES RÉELLES	0 €	0 €	0 €	0 €
(B)	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE	1 436 €	1 435 €	8 198 €	6 763 €
(A + B)	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 436 €	1 435 €	8 198 €	6 763 €
Dépenses d'investissement		BP 2020	CA 2020	BP 2021	BP 2021 - CA 2020
(A)	TOTAL DÉPENSES RÉELLES	1 956 €	759 €	9 394 €	8 635 €
(B)	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE	0 €	0 €	0 €	0 €
(A + B)	TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 956 €	759 €	9 394 €	8 635 €
Résultat comptable		-520 €	676 €	-1 196 €	
002	Excédent reporté	520 €	520 €	1 196 €	-
RÉSULTAT		0 €	1 196 €	0 €	

Il ressort du budget prévisionnel un potentiel d'investissement de 9 394 €. Cet excédent pourrait servir à la sécurisation des cuves présentant un problème de sécurité.

5. BUDGET VILLAGE VACANCES DU DOMAINE DES FADARELLES

5.1. RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement		BP 2021
70	Produits des services	81 870 €
75	Autres produits gestion courante	10 €
(A)	TOTAL DES RECETTES RÉELLES	81 880 €
(B)	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE	0 €
(A + B)	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	81 880 €
Dépenses de fonctionnement		BP 2021
011	Charges à caractère général	28 323 €
012	Charges de personnel	44 316 €
65	Autres charges gestion courante	6 €
(A)	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	72 645 €
023	Virement à la section d'investissement	2 175€
042	Opération d'ordre entre section	7 060 €
(B)	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE	9 235 €
(A + B)	TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	81 880 €
Résultat comptable		-
RÉSULTAT		0 €

Les recettes basées sur la facturation des nuitées relèvent d'hypothèses réalistes de réservation issues des données historiques du Village vacances.

Une avance non-budgétaire (n'apparaissant pas dans le budget) et provenant du budget communal s'élevant à 15 000€ a été octroyée à ce budget de fonctionnement afin de faire face aux premières dépenses dans l'attente des encaissements de recettes.

Le budget est équilibré, mais il inclut tout de même un résultat prévisionnel positif de 2 175€ (023 virement à la section d'investissement).

5.2. RECETTES ET DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement		BP 2021
(A)	TOTAL RECETTES RÉELLES	91 000 €
(B)	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE	9 235 €
(A + B)	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	100 235 €
Dépenses d'investissement		BP 2021
(A)	TOTAL DÉPENSES RÉELLES	100 235 €
(B)	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE	0 €
(A + B)	TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	100 235 €
RÉSULTAT		0 €

Il est prévu 30 000 € d'avance budgétaire de la commune pour financer les premiers investissements. Ces derniers sont à ce jour inscrits en emprunts en attente des subventions (rénovation des chalets).

Dans le compte 21 (100 235 €), la répartition est la suivante :

- Rachat de mobilier : 10 000 € HT
- Achat petit matériel : 8 054 €
- Rénovation des chalets : 82 181 €

MARIAGES

Karine VEYRIÉ et Sylvain BENEDETTO, le 22 mai 2021 à Saint-Jean du Bruel

NAISSANCES

FREDERICO Elya, le 17 mai 2021 à Millau
DELMAS Louis, le 12 avril 2021 à Rodez
PELCIS Léo, le 15 février 2021 à Sète
PINTEL Zaiyan, le 7 janvier 2021 à Millau

DÉCÈS

TALIN Jean, le 21 juin 2021 à Nant
ARNAUD Armande, le 12 mai 2021 à Saint-Rome de Tarn
FONTAINE Janine, veuve KREMPF, le 22 avril 2021 à Vaugneray (Rhône)
ÉVESQUE Emilien, le 22 avril 2021 à Nant
GUIGOU Marie-Louise, veuve VIDAL, le 18 avril 2021 à Saint-Jean du Bruel
QUATREFAGES Anne-Marie, épouse VIDAL, le 13 avril 2021 à Nant
SERRE Lucienne, veuve BÉTUEL, le 4 avril 2021 à Figeac (Lot)
BOUSSAGUET Jean-Marie, le 3 avril 2021 à la Valette du Var (Var)
TAILHADES Françoise, le 10 avril 2021 à Meyrueis (Lozère)
MEYER Hélène, épouse de BOUSQUET de FLORIAN, le 22 mars 2021 à Meudon (Hauts de Seine)
COUNI Christian, le 08 mars 2021 à Saint-Jean-de-Verges (Ariège)
PEPY Josette, le 5 mars 2021 à St-Affrique
BOURDOU Yvonne, veuve AUDIBERT, le 27 février 2021 à Saint-Jean du Bruel
ARJAILLÉS Geneviève, veuve VIALA, le 19 février 2021 à Millau
CHAZOTTE Juliette, le 15 février 2021 à Saint-Jean du Bruel
BONHAURE Aimé, le 31 janvier 2021 à Nant
FERRER Maria, veuve COURTAUT, le 16 janvier 2021 à Jossigny (Seine & Marne)
PAUZAT Jean, le 13 janvier 2021 à Saint-Jean du Bruel
ALLINGRY Christian, le 10 janvier 2021 à Saint-Jean du Bruel
BALSAN Maurice, le 03 janvier 2021 à Montpellier

ADRESSES UTILES

MAIRIE

Tél. : 05 65 62 26 16

Le secrétariat de mairie est ouvert de 9h00 à 12h00 du lundi au vendredi, fermé au public l'après-midi.

LA POSTE

Place de La Borie

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h15

DÉCHETTERIE

Route de Nant

Tél. : 05 65 58 85 25

Horaires d'ouverture :

Mardi, vendredi : 14h00 - 18h00

Mercredi, samedi : 9h00 - 12h00

Jeudi : 9h30 - 11h30

DÉMARCHES OFFICIELLES

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ :

Pour une personne majeure elle est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans. Les demandes de CNI doivent se faire à la mairie de Millau.

Prendre rendez-vous au 05 65 59 50 53.

La CNI est délivrée dans un délai de trois semaines. Re-traité à la mairie de Millau après avis envoyé par SMS.

Pièces à fournir : 1 photo d'identité conforme aux normes, original d'un justificatif de domicile (moins de 3 mois), CNI en cours de validité ou déclaration de perte, copie d'acte de naissance de moins de 3 mois (si la carte est périmée depuis plus de 5 ans), pour une première demande : copie d'acte de naissance.

PASSEPORT :

Il est valable 5 ans pour les mineurs et 10 ans pour les personnes majeures.

Les demandes de passeport doivent se faire à la mairie de Millau. Prendre rendez-vous au 05 65 59 50 53.

Pièces à fournir : 2 photos d'identité conformes aux normes, justificatif d'identité (ancien passeport et la carte nationale d'identité), justificatif de domicile de moins de 3 mois, 1 copie d'acte de naissance de moins de 3 mois (si le passeport est périmé depuis plus de 2 ans) et timbres fiscaux.

CARTE GRISE :

Toute demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule peut être fait en ligne :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

URBANISME :

Tous travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie (réfection de toiture, ravalement de façade, changement de menuiseries, installation d'un abri de jardin...), le délai d'instruction est généralement de un mois pour une déclaration préalable et de deux mois pour un permis de construire.

RECENSEMENT CITOYEN :

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser dans les 3 mois qui suivent son 16^{ème} anniversaire. Son recensement fait, il reçoit une attestation de recensement. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment, permis de conduire...). En cas de perte ou de vol de son attestation, il peut demander une attestation de situation administrative auprès de son centre de service national. Le jeune qui s'est fait recensé est ensuite convoqué à participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). Recensement en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires>

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE :

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales tout au long de l'année.

Conditions d'inscription : il faut être âgé de 18 ans révolus et être de nationalité française.

Pièces à fournir : pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) et justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer ou facture EDF par exemple).

EAU - ASSAINISSEMENT :

Signaler en mairie tout changement d'adresse de compteur d'eau.